

## 2.2.4 RELATIONS

Le caractère typique de l'exercice d'ensemble est la participation de chaque gymnaste au travail du groupe de façon homogène et dans un projet collectif. La composition doit également présenter des situations impliquant des relations entre gymnastes. La relation est une communication privilégiée où la réussite d'une partie des gymnastes est conditionnée par la qualité et la précision du travail de ses partenaires.

Pour qu'une relation soit comptabilisée et analysée, il n'est pas nécessaire que tous les gymnastes y participent.

Modalités des relations :

- Corps/corps (cc) : tourner en se tenant la main, sauter au-dessus d'un partenaire au sol...
- Corps/engin (ce) : passer dans l'engin d'un partenaire, faire rouler son ballon sur le dos de l'autre...
- Engin/engin (ee) : passer mon ballon dans le cerceau de l'autre, frapper nos massues dans une séquence rythmique...

Les échanges qui ne sont pas réalisés par tous les gymnastes sont comptabilisés dans la relation engin/engin.

**Les relations entre les gymnastes doivent être choisies en respectant les caractéristiques essentielles de la G.R.S.**

- **Toutes les prises d'appuis passagers sur un ou plusieurs partenaires, sans arrêt prolongé dans la position sont autorisées.**
- **Un appui passager sans appui ou contact au sol est autorisé à condition qu'il n'y ait pas d'arrêt dans la position d'appui.**
- **Un appui passager peut être utilisé sur une position de début et/ou de fin à la condition qu'il y ait contact au sol de tous les partenaires ; un léger statisme (appui prolongé sur un partenaire) peut être toléré.**

**En conséquence, sont pénalisés de 0,20 pt à chaque fois par le J.A. composition A, des éléments tels que :**

- **former des pyramides,**
- **porter statique sans appui au sol....**

### 2.2.4.1 Le contrat de base : 0,80 pt

- 4 relations
- utilisation de 2 modalités parmi: cc, ce, ee.

**Une pénalité de 0,20 pt est déduite du contrat de base par relation ou modalité manquante.**

### 2.2.4.2 Revalorisation : 1,20 pt

- Les revalorisations sont comptabilisées même si le contrat de base n'est pas attribué.
- 0,10 pt par paramètre utilisé dans la même séquence d'enchaînement par 2 gymnastes au moins, avec un maximum de 0,70 pt, effets compris.
- Une séquence peut amener une revalorisation pour plusieurs des paramètres cités ci-dessous: nombre de relations, variété, complexification, effets.